



VILLA

DUFRaine

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

APPEL À PROJETS

ouvert du 1^{er} décembre 2024 au 16 février 2025

Résidence d'artistes **VILLA DUFRaine**
PROGRAMME DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

La Villa Dufraine (Val d'Oise) a pour objectif de soutenir et encourager la jeune création artistique. Pour l'Académie des beaux-arts, qui possède et gère le site, le programme s'inscrit dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qui sont sa propriété (Bibliothèque et Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans des institutions dont elle est partenaire (Cité internationale des arts, Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, etc.).

L'Académie met tous les ans à disposition d'un groupe de jeunes artistes accompagnés par un curateur ou une curatrice, un lieu de vie et de travail, des moyens financiers, techniques et humains leur permettant de développer leur travail de création dans un cadre privilégié autour d'un projet commun d'exposition, et de vivre une première expérience de résidence.

Jean-Michel OTHONIEL

Membre de l'Académie des beaux-arts
Directeur de la Villa Dufraine

Françoise DOCQUIERT

Correspondante
de l'Académie des beaux-arts

LA RÉSIDENCE

Le programme de résidence de la Villa Dufraine **d'une durée de huit mois** s'adresse à un curateur ou à une curatrice qui présentera un projet rassemblant 10 artistes au maximum. Ils devront monter ensemble, sous l'impulsion du curateur ou de la curatrice, le projet d'exposition pour lequel ils auront été sélectionnés. L'exposition aura lieu, à l'issue de la résidence, dans un lieu mis à disposition par l'Académie des beaux-arts.

Pour l'édition 2025, le projet proposé par le curateur ou la curatrice devra rendre hommage au bicentenaire de l'invention de la photographie avec des propositions incluant l'ensemble des mediums artistiques actuels.

Le curateur ou la curatrice jouera un rôle clé en définissant le concept de l'exposition et les événements liés au projet de résidence. Il ou elle aura également en charge la mise en place de l'exposition et des événements liés au projet de résidence (journées portes ouvertes, etc.), en assurant leur organisation et leur bon déroulement, au cours des huit mois de résidence.

Sa mission sera notamment de :

garantir sa présence et celle des artistes pendant la durée de la résidence et veiller au bon déroulement de celle-ci pour chacun des artistes en vue de l'exposition

assurer la répartition des tâches au sein du groupe, fédérer et motiver les artistes

mettre en place et gérer le budget de l'exposition

organiser et superviser chaque étape de l'exposition et des événements associés (calendriers, transport, montage/démontage, scénographie, etc.)

gérer et adapter l'exposition à l'espace mis à disposition

assurer la rédaction de l'ensemble des textes du catalogue et y inclure une préface rédigée par l'Académie des beaux-arts. La parution du catalogue devra être calquée sur les dates d'exposition.

participer à la rédaction des différents supports de communication autour du projet, en association avec le graphiste et l'Académie des beaux-arts (compte *Instagram* de la Villa Dufraine, communiqué de presse, etc.)

assurer le suivi du catalogue et des supports de communication en lien avec l'Académie des beaux-arts et le lieu d'accueil de l'exposition

Cette résidence porte sur un logement et espace de travail pour le curateur ou la curatrice et 10 logements et ateliers maximum pour les artistes.

Le programme comprend pour le curateur ou la curatrice :

la mise à disposition à titre gracieux, d'un logement et d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise)

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts

des échanges avec des membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts

Le programme comprend pour les artistes :

la mise à disposition à titre gracieux d'un atelier, d'un logement et d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise)

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse de vie mensuelle de 1500 euros bruts

le versement par l'Académie des beaux-arts, d'une aide à la production pour l'exposition de 5000 euros (TTC) par artiste, délivrée avec accord préalable et présentation de justificatifs

des échanges avec des membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts

Les logements peuvent accueillir deux adultes au maximum.

Les animaux ne sont pas admis à la Villa Dufraine.

**La période de résidence s'étend sur 8 mois,
du 15 avril au 15 décembre 2025.**

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme soutient les créateurs pratiquant une des disciplines de l'Académie des beaux-arts (peinture, sculpture, architecture, gravure et dessin, composition musicale, cinéma et audiovisuel, photographie, chorégraphie), ainsi que tout autre domaine ayant un sens au sein du projet d'exposition.

L'appel à projet est ouvert aux curateurs et aux artistes de toutes nationalités, résidant en France ou à l'étranger. Les frais de transport et de déménagement ne sont néanmoins pas pris en charge.

Cette résidence s'adresse aux jeunes artistes, au sortir de leurs études, pour une première expérience de résidence.

Le curateur devra avoir suivi une formation de curateur ou justifier d'au moins une première expérience de commissariat.

Le groupe devra être composé de 5 artistes (minimum) à 10 artistes (maximum) et d'un curateur ou curatrice.

Communication :

Le curateur ou la curatrice devra associer un ou une graphiste, au service du projet tout au long de la résidence (catalogue, signalétique, supports de communication, etc.). Le choix du ou de la graphiste sera soumis à la validation préalable du directeur de la Villa Dufraine et de l'Académie des beaux-arts.

Le catalogue, ainsi que l'ensemble des supports de communication seront réalisés par le ou la graphiste sous le contrôle du directeur de la Villa Dufraine et de la correspondante de l'Académie des beaux-arts.

L'enveloppe budgétaire allouée au graphisme et à la communication devra être soumise à l'accord préalable de l'Académie des beaux-arts dès le premier mois de résidence.

Le recours à des intervenants extérieurs pourra s'inscrire dans le cadre du projet, à des fins d'accompagnement et d'enrichissement professionnels et artistiques. Les artistes et le ou la commissaire s'engagent à vivre ensemble à la Villa Dufraine, pendant toute la période de résidence. Les artistes s'engagent à ne pas participer à une autre résidence artistique, qu'elle soit de nature similaire ou différente, et de se libérer de toute obligation professionnelle, afin de garantir leur pleine implication durant leur séjour à la Villa Dufraine.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra impérativement être présenté en français par un curateur ou une curatrice et devra comporter :

la présentation du projet d'exposition et son concept, 4 pages maximum (PDF)

le *curriculum vitae* du curateur, 4 pages maximum (PDF)

les *curriculum vitae* des artistes, 20 pages maximum (PDF)

une présentation de 20 pages maximum illustrée et légendée (PDF), pouvant inclure des fichiers vidéo et audio (mp4, avi, mp3) et/ou comporter des liens internet renvoyant vers de sites, vidéos, plateformes photos etc.

LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury pluridisciplinaire composé, de Jean-Michel Othoniel, membre de l'Académie des beaux-arts, directeur de la Villa Dufraine, de Françoise Docquier, correspondante et d'autres membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts ainsi que de professionnels de l'art. Il sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Monsieur Laurent Petitgirard.

Le jury sélectionnera un seul projet par année, pour son originalité et sa pertinence.

LE CALENDRIER

L'appel à projets est ouvert du 1^{er} décembre 2024 au 16 février 2025, à minuit heure de Paris (UTC +1) en utilisant la plateforme dédiée :

<https://academiedesbeauxarts.wiin.io/fr/applications/la-villa-dufraine>

La sélection des projets s'effectuera en deux phases :

- les résultats de la première phase seront communiqués début mars 2025.
- les curateurs finalistes des projets retenus par le jury seront ensuite invités à auditionner devant le jury.

L'annonce du projet lauréat interviendra au plus tard à la mi-mars 2025.

La période de résidence s'étendra du 15 avril au 15 décembre 2025.

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à : programmes@academiedesbeauxarts.fr et/ou emilie@othoniel.fr

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies composant l'Institut de France. Réunissant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique.

Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Villa Dufraine (Chars), la Maison-atelier Lurçat (Paris), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA VILLA DUFRINE

Par testament en date du 14 septembre 1942, Monsieur Louis Dufraine a légué à l'Académie des beaux-arts sa propriété de Chars, dans le Val d'Oise, pour y accueillir des artistes pour des séjours de travail. Depuis 2021, la Villa Dufraine est dirigée par Jean-Michel Othoniel, accompagné de Françoise Docquier, correspondante de la section sculpture de l'Académie des beaux-arts. Entièrement rénovée en 2022, la Villa Dufraine se situe à 70 km de Paris accessible par le train. Elle reçoit à titre gratuit de jeunes artistes en résidence dans un cadre aux charmes incontestables : deux grands parcs en espalier se déploient au bas d'une colline fortement boisée, le terrain supérieur accueille des bâtiments du siècle dernier dont une importante maison bourgeoise, et un hameau d'anciennes fermes. Une ancienne maison du gardien se trouve accolée au parc inférieur qui abrite un vieux lavoir.

www.academiedesbeauxarts.fr/la-villa-dufraine